



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 8 septembre 2026 à 19h, tenue au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents:

Monsieur Yvon Blanchard	Maire
Monsieur Serge Roberge	Conseiller Siège 1
Madame Sylviane Lalancette	Conseillère Siège 2
Madame Andrée Poirier	Conseillère Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Étienne Clément	Conseiller Siège 5
Madame Chantal Danis	Conseillère Siège 6

Est aussi présente : Madame Julie Thérien, directrice générale, greffière-trésorière

Monsieur le maire désire informer la population et les inviter à la première édition du déjeuner du maire le 4 octobre prochain au Centre récréatif du Lac-Long au profit de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile de la Vallée-de-la-Gatineau.

Monsieur le maire désire aviser les contribuables que la séance du 6 octobre prochain se tiendra au Centre récréatif du Lac-Long à compter de 19h15.

Monsieur le maire fait un rappel que les séances sont enregistrées et publiées sur le site web de la municipalité le plus rapidement possible après la séance.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 2023-101.

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

0.1 Adoption de l'ordre du jour

0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2026

100 Administration générale

100.1 Proclamation de la semaine québécoise du trouble du développement du langage (TDL)

100.2 Nomination d'une greffière suppléante en cas d'incapacité d'agir de la greffière

100.3 Remerciement à messieurs Paul Clément et Larry Matthews

100.4 Autorisation de signature – Demande de subvention – Fonds pour bâtir des collectivités fortes (Centre récréatif du Lac-Long)



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

200 Ressources financières

- 200.1** Liste des déboursés et des comptes à payer du mois d'août 2026
- 200.2** Dépôt des rapports financiers (balance de vérification)
- 200.3** Adoption du règlement 2026-125 modifiant le règlement 2021-081 relatif au traitement des élus municipaux afin d'ajouter une rémunération pour la participation aux comités pléniers
- 200.4** Renouvellement adhésion du site web
- 200.5** Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants de la situation financière
- 200.6** ~~REPORTÉ – Autorisation de dépense – Évaluateur terrains Lac-Edja (MRCVG)~~

300 Ressources humaines

- 300.1** Autorisation de signature – Contrat à durée déterminée
- 300.2** Embauche d'un journalier temps plein

400 Ressources matérielles et immobilières

500 Sécurité publique

600 Réseau routier, transport

700 Gestion du territoire

800 Service à la collectivité

900 Varia

1000 Correspondance et rapport de comité

1100 Période de questions

1200 Fermeture de la séance

2026-09-231

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et résolu :

Que la séance ordinaire de ce 8 septembre 2026 soit ouverte à 19h00 en présence de 8 contribuables.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-09-232

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Poirier et résolu :

Que l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 8 septembre 2026 soit adopté tel que déposé par monsieur le maire.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-09-233

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2026

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Danis et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2026 soit adopté avec les corrections tel que déposé par monsieur le maire.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-09-234

PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DU TROUBLE DU DÉVELOPPEMENT DU LANGAGE (TDL)

Considérant que la Municipalité de Blue Sea a reçu l'invitation afin de participer à la Semaine québécoise du Trouble de Développement du Langage;

Considérant que le Conseil de la municipalité désire participer à cet événement;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Sylviane Lalancette et résolu :

De proclamer la semaine québécoise du TDL du 19 au 25 octobre 2026 et de souligner cette semaine sur les réseaux sociaux de la municipalité.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-09-235

NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE SUPPLÉANTE EN CAS D'INCAPACITÉ D'AGIR DE LA GREFFIÈRE

Considérant que madame Julie Thérien exerce les fonctions de directrice générale, greffière et trésorière de la Municipalité de Blue Sea;

Considérant que, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, le conseil municipal peut désigner une personne pour exercer les fonctions de greffier lorsque le titulaire est empêché d'agir;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Considérant qu'il y a lieu de prévoir une personne pouvant agir à titre de greffière en cas d'incapacité d'agir de la greffière en fonction;

Considérant que madame Sophie Thonnard Karn possède les compétences et l'expérience nécessaires pour exercer temporairement ces fonctions;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Roberge et résolu :

De nommer madame Sophie Thonnard Karn à titre de greffière suppléante, afin qu'elle puisse exercer les fonctions et pouvoirs de la greffière de la Municipalité de Blue Sea dans l'éventualité où madame Julie Thérien serait empêchée ou dans l'incapacité d'agir.

D'autoriser madame Sophie Thonnard Karn à accomplir, pendant la période où elle agit à titre de greffière suppléante, tous les actes qui relèvent des fonctions de greffière et qui sont nécessaires à la bonne administration de la Municipalité.

Que cette nomination demeure en vigueur jusqu'à sa modification ou sa révocation par résolution du conseil municipal.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Monsieur le conseiller Étienne Clément se retire de son siège à 19h05.

2026-09-236

REMERCIEMENT À MESSIEURS PAUL CLÉMENT ET LARRY MATTHEWS

Considérant que suite à une demande pour acheter du bois de chauffage auprès de Messieurs Paul Clément et Larry Matthews;

Considérant que les deux messieurs ont décidé de faire don de bois de chauffage;

Considérant que ce don de bois de chauffage est destiné aux deux refuges municipaux, soit celui du Mont Morissette et celui des sentiers de ski de fond;

Considérant que cette contribution permet d'assurer un meilleur confort aux utilisateurs de ces installations récréatives municipales durant la saison hivernale;

Considérant que le conseil municipal souhaite souligner et reconnaître la générosité et l'implication de Messieurs Paul Clément et Larry Matthews envers la communauté de Blue Sea;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Sylviane Lalancette et résolu :

De remercier sincèrement Messieurs Paul Clément et Larry Matthews pour leur généreux don de bois de chauffage destiné aux refuges du Mont Morissette et des sentiers de ski de fond de la Municipalité de Blue Sea.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

De souligner l'appréciation du conseil municipal pour ce geste de générosité et de contribution au bien-être des citoyens et des visiteurs qui profitent de ces infrastructures récréatives.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Monsieur le conseiller Étienne Clément réintègre de son siège à 19h06.

2026-09-237

AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS POUR BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES (CENTRE RÉCRÉATIF DU LAC-LONG)

Considérant que la municipalité désire effectuer des rénovations au Centre récréatif du Lac-Long;

Considérant que le Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – Volet des impacts locaux (VIL) pour le Québec, administré par Développement économique Canada (DEC), vise à soutenir des projets d'infrastructures communautaires d'intérêt public ayant un impact structurant sur la vitalité des collectivités et le développement économique régional;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Andrée Poirier et unanimement résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Blue Sea autorise madame la directrice générale Julie Thérien, à signer tous les documents afin de compléter la demande de subvention pour le Centre récréatif du Lac-Long.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

200 RESSOURCES FINANCIÈRES

2026-09-238

ADOPTION DES SALAIRES, LISTE SÉLECTIVE DES CHÈQUES ET LES PRÉLÈVEMENTS PAYÉS EN AOÛT 2026

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Danis et résolu :

Que les déboursés de août 2026 soient adoptés, à savoir :

Comptes payés et prélèvement (incluant remises)	138 239,57 \$
Remises mensuelles	Remises provinciales : 17 988,78 \$ Remises fédérales : 6 995,45 \$



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

	CARRA : 340,29 \$
Liste des salaires nets et des remboursements de dépenses	46 205,85 \$
Chèque annulé	4816

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Dépôt par la directrice générale, greffière-trésorière des activités de fonctionnement et d’investissement à des fins fiscales au 31 août 2026.

2026-09-239

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-125 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-081 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX AFIN D’AJOUTER UNE RÉMUNÉRATION POUR LA PARTICIPATION AUX COMITÉS PLÉNIERS

Considérant que les élus désirent apporter des modifications au règlement en vigueur;

Considérant qu’un avis de motion du présent règlement a été donné et le projet du présent règlement déposé par madame la conseillère Chantal Danis lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2026 et qu’une dispense de lecture a été demandée;

En conséquence, il est proposé par monsieur le maire Yvon Blanchard et résolu :

Que le Conseil procède à l’adoption du règlement 2026-125.

Le Conseil décrète ce qu’il suit :

Attendu que la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, chapitre T-11.001) permet au conseil municipal de fixer la rémunération de ses membres;

Attendu que le conseil municipal a adopté le Règlement 2021-081 relatif au traitement des élus municipaux ;

Attendu que le conseil souhaite reconnaître le temps consacré par les membres du conseil à la préparation et à la participation aux séances de comité plénier;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 juillet 2026;

Attendu que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance, conformément à la loi;

En conséquence, il est proposé par monsieur le maire Yvon Blachard et résolu:

QUE : Le présent règlement soit adopté.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

ARTICLE 2

Le présent règlement modifie le Règlement numéro 2021-081 relatif au traitement des élus municipaux.

ARTICLE 3

Le règlement est modifié par l'insertion, après l'article 5, du nouvel article suivant :

« ARTICLE 6 – Rémunération pour les comités pléniers

En sus de la rémunération de base et de l'allocation de dépenses prévues au présent règlement, chaque membre du conseil reçoit une rémunération additionnelle de 50,00 \$ par mois pour sa participation aux comités pléniers et aux rencontres de travail.

Le versement de cette rémunération est assujéti aux conditions suivantes:

Présence obligatoire : Seule la présence effective de l'élu ouvre droit au versement. Les absences, qu'elles soient motivées, justifiées ou non, ne sont pas rémunérées.

Plafond annuel : Le total de cette rémunération additionnelle ne peut excéder 600,00 \$ par année civile.

La rémunération est versée conformément aux procédures administratives de la Municipalité. »

ARTICLE 4

Les articles subséquents du Règlement 2021-081 sont renumérotés en conséquence.

ARTICLE 5

Toutes les autres dispositions du Règlement 2021-081 demeurent inchangées et continuent de s'appliquer.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Monsieur le maire Yvon Blanchard demande le vote :

Pour : Monsieur le conseiller Serge Roberge
 Madame la conseillère Sylviane Lalancette
 Madame la conseillère Andrée Poirier
 Monsieur Gérard Lacaille
 Madame Chantal Danis

Contre : Monsieur Étienne Clément

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

2026-09-240

AUTORISATION DE DÉPENSE – RENOUELEMENT ADHÉSION SITE WEB



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Considérant que l'adhésion pour le site web vient à échéance le 1^{er} octobre 2026;

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler le contrat;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Roberge et résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 1 950,00 \$ plus les taxes applicables au fournisseur Numérique.ca pour le forfait Entourage pour le site web de la municipalité.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Dépôt par monsieur le maire de son rapport sur les faits saillants de la situation financière.

300 RESSOURCES HUMAINES

2026-09-241

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE

Considérant que la Municipalité souhaite bénéficier d'un soutien additionnel pour effectuer diverses tâches administratives ainsi que pour la gestion, le classement et l'archivage des documents municipaux;

Considérant qu'il y a lieu de retenir les services de l'employé 700063 pour une période déterminée afin d'accomplir ces fonctions;

Considérant que les conditions d'emploi sont établies dans le contrat d'emploi à durée déterminée intervenu entre la Municipalité et l'employé 700063;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Roberge et résolu :

Que le conseil municipal approuve les modalités prévues au contrat d'emploi à durée déterminée;

Que le conseil municipal autorise la directrice générale, Madame Julie Thérien, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Blue Sea, le contrat d'emploi à durée déterminée avec l'employé 700063, ainsi que tout document nécessaire à son application;

Que les sommes nécessaires à cette embauche soient imputées aux crédits budgétaires prévus à cette fin.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à poser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-09-242

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER TEMPS PLEIN

Considérant qu'un poste de journalier est devenu vacant suite à une démission;

Considérant la nécessité d'engager un nouveau journalier;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et résolu :

De procéder à l'embauche de monsieur Yannick Lacroix à titre de journalier en date du 9 septembre 2026.

Que les conditions de travail soient celles édictées dans le document de la Municipalité de Blue Sea à cet effet.

Il est de plus résolu d'autoriser madame la directrice générale Julie Thérien, à signer tous les documents afin de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

400 RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Il n'y a aucun sujet pour ce point.

500 SÉCURITÉ PUBLIQUE

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Il n'y a aucun sujet pour ce point.

600 RÉSEAU ROUTIER, TRANSPORT

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Il n'y a aucun sujet pour ce point.

700 GESTION DU TERRITOIRE

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Il n'y a aucun sujet pour ce point.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

800 SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Il n'y a aucun sujet pour ce point.

900 VARIA

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Il n'y a aucun sujet pour ce point.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Selon l'article 960.1 du Code municipal du Québec, je, soussignée madame Julie Thérien, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Blue Sea, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants au budget 2026 pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée

Julie Thérien
Directrice générale, greffière-trésorière

1000 CORRESPONDANCE

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Il n'y a aucun sujet pour ce point.

1100 PÉRIODE DE QUESTIONS

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

La période de questions se tient de 19h28 à 19h35.

2026-09-243

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et résolu que la séance soit levée à 19h35.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Le maire

La directrice générale,
greffière-trésorière

Yvon Blanchard

Julie Thérien

Approbation du procès-verbal :

Je, Yvon Blanchard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale, greffière et trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec.

Yvon Blanchard
Maire